

Conseil municipal du 23 septembre 2025 - Ardres
--- COMPTE RENDU ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du dix sept septembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bernard HENON, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Edwige THIRARD, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Isabelle REGNAUT, Ludovic BAROUX, Maxime LEFIEF et Anne-Sophie DEVOS.

Excusés avec pouvoir : Marie-Claude NEUVILLE, Christophe DUCROCQ, Brigitte LEGRAND, Nathalie BUCHE, Olivier ROBE, Argentine PRUVOST et Alexis BATAILLE qui avaient respectivement donné pouvoir à Sylvie BONNIERE, Christiane SPRIET, Joël VANDERPOTTE, Bernard HENON, Gilles COTTREZ, Véronique LANNOY et Ludovic LOQUET

Secrétaire de séance : Bernard HENON

La séance est ouverte à 19h.

Il est procédé à l'appel.

Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du onze juin deux mille vingt-cinq est unanimement approuvé.

FINANCES

D25-36 ACCORD DE GARANTIE D'EMPRUNT (20%) AU BENEFICE D'HABITAT HAUTS-DE-FRANCE

Adopté à l'unanimité

D25-37 REVISION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES VOIRIES

Adopté à l'unanimité

VIE ECONOMIQUE

D25-38 ORGANISATION D'UNE TOMBOLA DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE – AIDE AU PROFIT DE LA CONSOMMATION LOCALE

Adopté à l'unanimité

URBANISME

D25-39 ADRESSAGE DE 2 VOIES COMPOSANT LE LOTISSEMENT «LIGNE D'ANVIN II »

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

D25-40 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

D25-41 MANDAT SPECIAL CONGRES DES MAIRES

Adopté à l'unanimité

D25-42 RAPPORT D'ACTIVITE CCPO

Le Conseil Municipal prend acte

D25-43 REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES – CIMETIERE D'ARDRES

Adopté à l'unanimité

D25-44 PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 19h25

Le Secrétaire de Séance
Bernard HENON



Ludovic Loquet,

Maire d'Ardres